

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES**

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni dans la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

**Date de séance : 06/03/2023**

Date de convocation : 27/02/2023

**Nombre de délégués : 30**

**Ayant pris part au vote : 20**

Procuration : 01

Présents : 19

Absents excusés : 05

Absents : 06

**Secrétaire de séance :**

M. Jacques ENOS

**Présents (19) :** DUTOT Alain, MIGNOT Alain, POUTEAU Denis, GIVONE Maxime, HIEAUX Françoise, RENAUDIN Mickaël, MAURESA Stéphane, AUNAY Marc, PEDRONO François, MARIE Jacques, BRIERE Patrice, DESHAYES Yves, POTTIER David, BARDEAU Emmanuel, ROUMIER François représenté par WILLOT Guy, BIGNON Christophe, ALLAIN André, ENOS Jacques, CAPON Jean-Pierre.

**Absents excusés (06) :** GERVAIS Guy, LEROY Isabelle, COTHIER Florence, FESQUET Christelle, ROUSSELIN Gérard, JOUBERT Jean-Nicolas.

**Absents (05) :** DESMONTS Jean-René, SOETAERT Philippe, Régine CURZYDLO, CHEVALLIER Michel, LEMONNIER Yves.

**Pouvoir (01) :** Mme LEROY Isabelle à M. POUTEAU Denis.

Etaient également présents : Tiphaine MORIN (secrétaire), Fabien MARIE (chargé de mission), Isabelle NODARI (technicienne Rivière) et M. Jean-Jacques MARTIN (Conseiller aux Décideurs Locaux -Trésorerie Lisieux Intercom).

**DELIBERATION 2023/04**

**Annule et remplace la délibération n°2023/01 prise le 30 janvier 2023**

**OBJET : COTISATIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SYNDICAT POUR LES ANNEES 2023- 2025.**

RAPPORTEUR : M. Alain Mignot

Vu les statuts du SMBVT,

Vu le plan pluriannuel d'investissement du SMBVT présenté,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2023,

**LE COMITE SYNDICAL,**

**DECIDE** de fixer les cotisations des collectivités membres du syndicat comme suit pour l'année 2023 et jusqu'en 2025, sur une base de **4,00 € par habitant du bassin versant :**

CC Cœur Côte Fleurie	81 800 €
CC Terre d'Auge	68 538 €
CC Lieuvin-Pays d'Auge	38 177 €
CA Lisieux Normandie	191 822 €
CC des Vallées d'Auge et du Merlerault	22 458 €
<b>TOTAL des cotisations</b>	<b>402 795 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200013266-20230306-D202304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

à compter de l'année 2023, et pour les exercices suivants.

Monsieur le Président, PROPOSE que l'appel des cotisations se fasse en deux phases :

**-1<sup>er</sup> appel des fonds : 50 % de la cotisation au mois de janvier de l'année N**

**-2<sup>nd</sup> appel des fonds : 50 % de la cotisation au mois de juin de l'année N.**

LE COMITE SYNDICAL après en avoir débattu,

APPROUVE le montant de la base de cotisations à 4,00 € par habitant du bassin versant pour les années 2023 ;2024 ;2025,

Et

APPROUVE l'échelonnement des appels à cotisation, présentés ci-dessus.

**Approuvé à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président  
Alain MIGNOT

